Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212900732-20260404-2026D037-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUIMAËC n° 2026D037

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ADHÉSIONS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 avril à 9 heures
Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAËC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire de GUIMAËC.
Date de convocation : 31/03/2026
Présents : Pierre LE GOFF, Maryannick PENN, André NEDELEC, Mari Anna BOURGES-ALLAIRE, Catherine BARON, Sébastien BOUGET, Fleur GUERIN, Stéphane GRASSIN, Patrick JAOUEN, Géraldine MERRET, Maxime LESTRUHAUT, Sylvie RICOU, Alain TIRILLY, Jérémy LAINE, Fleur GUERIN
Absents/Excusés : Alain TIRILLY pouvoir à Mari Anna BOURGES-ALLAIRE, Isabelle CHAILLOU
Secrétaire de séance : Maryannick PENN
Nombre de membres en exercice : 15
Présents : 13 Votants : 13 Procurations : 2

Rapporteur : Pierre LE GOFF, Maire

VU l'avis de la commission « École-Associations-Aménagement cadre de vie du bourg », réunie le 11 mars 2026, ayant étudié les demandes de subvention ;

Pierre LE GOFF, Maire, présente aux membres du conseil municipal les propositions formulées par la commission :

Subventions (imputation 65748):	**2026**
Danseurs du roc	100€
IFAC-SUP IFAC Brest	75€
Abeilles du pays de Morlaix	150€
Secours populaire	100€
SNSM Plougasnou	200€
ULAMIR groupe patrimoine	100€
ADMR	990€
Comité de jumelage Locquirec-Drumshanbo	100€
A. prenons AUTREMENT (ex ADDESKI)	100€
Crescen'do	50€
Centre Hospitalier Lanmeur	130€
Son ar mein	300€
Anim'sénior	150€
SNSM Locquirec	200€
RASED	100€
SOUS TOTAL	**2 845€**
Adhésions (imputation 6281) :	**2026**
Fondation du patrimoine (renouvellement)	100€
CAUE (renouvellement)	75€
Oceade groupement achat (renouvellement)	60€
AMF 29 (renouvellement)	377,24€
Héol (convention 2024-2026)	882,88€
SOUS TOTAL	**1 495,12€**
TOTAL :	**4 340,12€**

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 029-212900732-20260404-2026D037-DE

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'APPROUVER les montants des subventions qui seront versées aux associations au titre de l'année 2026.
D'APPROUVER les montants des adhésions de la commune auprès d'organismes au titre de l'année 2026.
D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré, à GUIMAËC, les jours, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

Le Maire,
Pierre LE GOFF